**Compte rendu de la réunion du 11 août 2019**

**Présents** : Junius C, Rousch H, Douin Y, Meyers L, Croes D, Maurage D

**Excusé** : Hakin L.

1. **Rapport administratif et financier** :

Il y a pour l’aile francophone 7576 réactivations pour 5850 l’an passé à la même époque.

En province de Liège 1476 pour 1153 l’an passé. L’espace personnel qui facilite la réactivation est probablement la raison de cette réactivité.

Un joueur qui était affilié dans les deux fédérations et qui ne s’était pas mis sur la liste des transferts, n’a pas pu rejoindre son club de l’ouvrière à la royale. En effet, le fait qu’un club qui arrive de l’ouvrière vers la royale, oblige les joueurs qui jouaient déjà dans un club de la royale à demander leurs transferts.

Les affaires disciplinaires concernant les joueurs vont être remises à jour dans les casiers des joueurs. Le retour en arrière dans les archives n’a pas encore été défini. Cette mesure permettra aux instances disciplinaires de consulter le casier et de voir si le joueur n’est pas récidiviste.

1. **Interclubs** :

Cette saison les clubs ont brûlé 13 équipes pour 22 la saison passée. Si l’on compte dans ces équipes la disparition du club de Retinne pour 4 équipes, nous somme en nette diminution.

Malgré les instructions de Dominique et les nombreux rappels concernant principalement l’inscription de vos équipes, il apparaît qu’il reste énormément de questions à ce sujet. La clarté des inscriptions et de vos désidératas amènent des difficultés pour composer les séries et répondre du mieux possible à vos attentes.

Les inscriptions en 7ème provinciale sont arrivées avec parcimonie, nous espérons que la reprise amènera encore quelques équipes afin d’étoffer ce championnat.

Les réseaux sociaux ont été encore très actifs au sujet de l’arrivée du club d’Angleur et notamment par rapport aux séries dans lesquelles ce club va évoluer.

Tout d’abord un petit rappel, si le règlement impose à un nouveau club de débuter en 6ème provinciale (actuellement la dernière division avec montée en province de Liège), rien n’est stipulé pour un club arrivant d’une autre fédération.

Après avoir évalué la liste des forces de ce club (en faisant abstraction des joueurs affiliés aussi dans un club de la royale) nous avons dû constater que celle-ci n’était pas adaptée pour la division 6. Après avoir contacté tous les clubs en ordre utile de monter en 4ème et en 5ème provinciale, toutes les séries étaient complètes.

Nous avons alors opté pour inclure quand même Angleur en 4ème provinciale dans une série de 14 équipes.

Nous pensons avoir fait le bon choix dans l’intérêt du tennis de table et plus particulièrement pour les équipes de 6ème et de 5ème provinciale.

Pour la série à 14 qui comptera donc 4 journées supplémentaires, nous avons décidé d’avoir une certaine souplesse sur ces 4 journées vis-à-vis des clubs.

En dames, des nouvelles équipes s’inscrivent en division 2. Celles-ci sont essentiellement composées, selon vos dires, de jeunes joueuses issues de la 7ème provinciale. Nous avons composé les séries sur le système des 7èmes provinciales, en régionalisant au maximum et basée sur un calendrier à 6 équipes.

Pour le second tour, nous aviserons, avec votre collaboration, du le déroulement de celui-ci.

En vétérans il y aura plus de 50 équipes, une progression par rapport à 2018-2019. La souplesse au niveau de la composition des équipes a été réalisée. En effet, il sera tenu compte du nombre de point maximum par équipe, sans devoir tenir compte de la liste des forces.

1. **Compétitions individuelles** :

Deux nouvelles organisations avec le tournoi d’Ans et d’Hollogne, tandis que le CP tour d’Aywaille disparaît.

Il reste un problème récurrent, à savoir l’absence de juge-arbitre en province de Liège. En effet, seul André Jacques est encore actif à ce niveau et vu le nombre d’organisation nécessitant un juge-arbitre, du renfort serait le bienvenu.

L’organisation des tournois sont laissés à l’appréciation des clubs avec toutefois l’aval du comité provincial, qui vérifie si tout est bien dans l’esprit du règlement fédéral.

1. **Parquet provincial** :

Lors de la prochaine assemblée générale un appel à candidature pour rejoindre le parquet sera fait. Une explication du fonctionnement du parquet et de l’implication des membres seront développés lors de l’AG.

Le CP lors de sa réunion du mois d’octobre analysera les candidatures et prendra sa décision pour la nomination de ceux-ci.

1. **Divers** :

Le tennis de table étant en perpétuelle évolution, il nous semble intéressant de revoir également le fonctionnement au niveau des réclamations relatives aux nouveaux classements.

A l’instar d’autres provinces nous envisageons de mettre en place une cellule de classement copiée sur le nouveau fonctionnement que nous voulons mettre en place pour le parquet provincial.

Nous voulons aussi être plus attentif au modification de classement des joueurs pendant la saison. Ici aussi d’autres provinces sont très actives durant la saison. Leurs commissions attribuent de nouveaux classements à des joueurs dont la fiche est manifestement pas en rapport avec leurs classements. Cette modification peut intervenir à tous moments de la saison.

Nous attirons aussi votre attention que contrairement au passé, le nouveau classement ne doit pas nécessairement passer par une nouvelle lettre. (cfr article règlement ci-dessous)

RS AFTT, Art. B.2.3 : Reclassement

§3 En cas de reclassement en cours d’interclubs, l’écart entre l’ancien et le nouveau classement doit être au minimum de 2 classements (série/indice).

Les championnats d’Europe jeunes ont été dans l’ensemble positif. Une médaille obtenue en junior garçon nous a fait oublier les résultats plutôt décevants en juniore fille.

Si l’ambiance au niveau des joueurs fût excellente, des petits soucis au niveau de l’encadrement ont quelque peu terni ces championnats. Pour le bien de tous une bonne remise en question est nécessaire.

Peu d’informations nouvelles concernant la labellisation. Nous vous invitons cependant à poursuivre l’encodage de vos informations via l’espace personnel secrétaire.

PROCHAINE REUNION LE 9 SEPTEMBRE 2019